

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

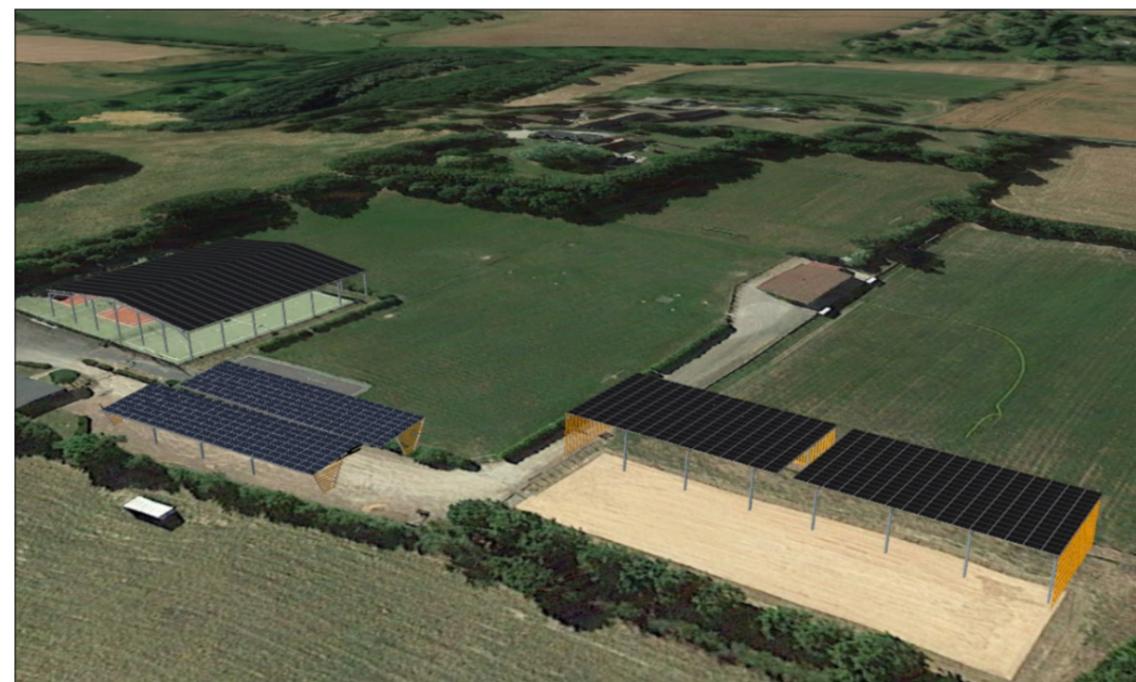
PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitrise d'ouvrage



31 rue de la Frébarrière, 35135 Chantepie

Tél : 02 99 64 55 52
@mail : pc@seeyousun.fr



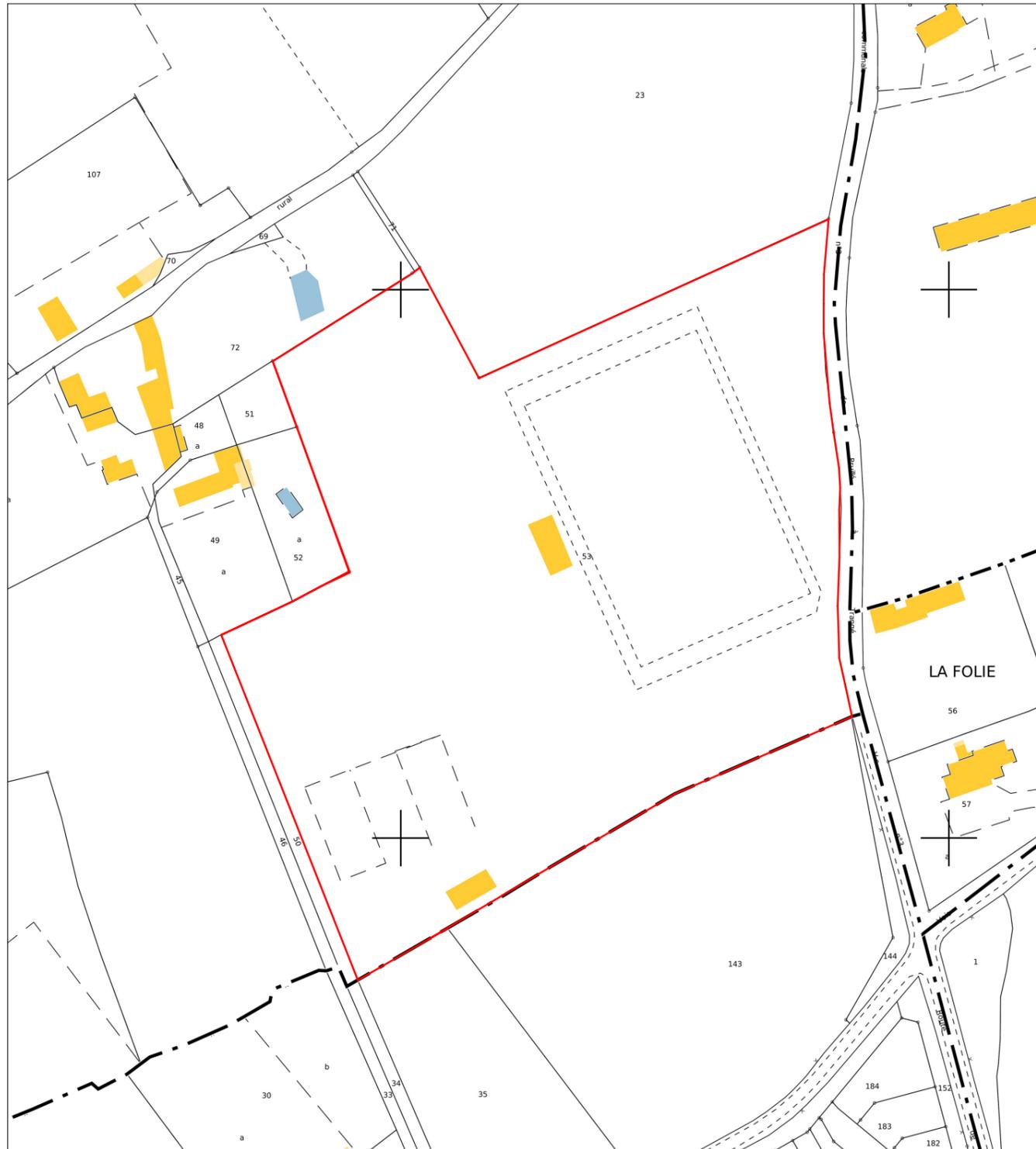
Ombrière en panneaux photovoltaïques

Pruillé Asnille,
72700 Pruillé-le-Chétif

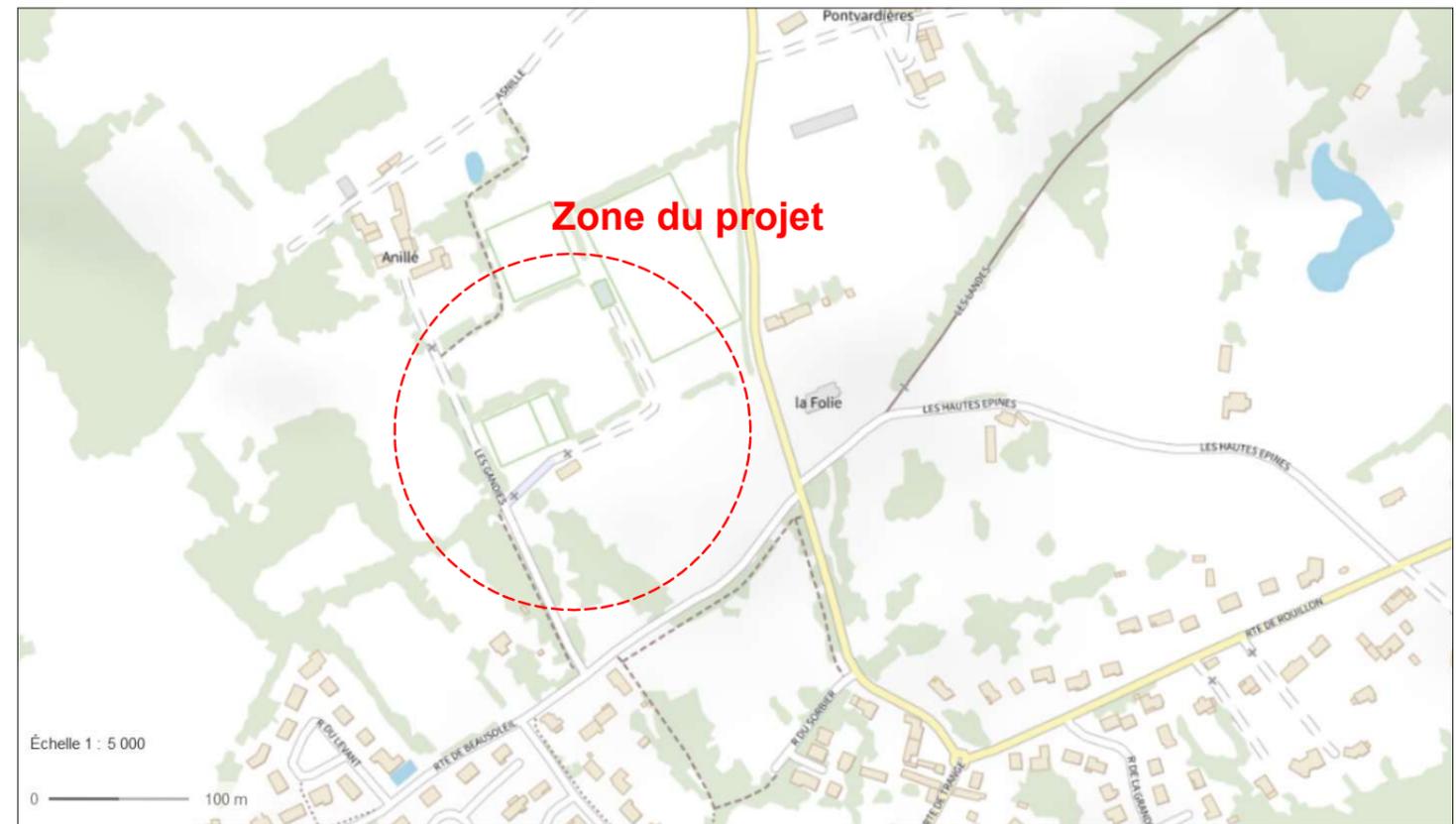
Edition : 17/05/2022



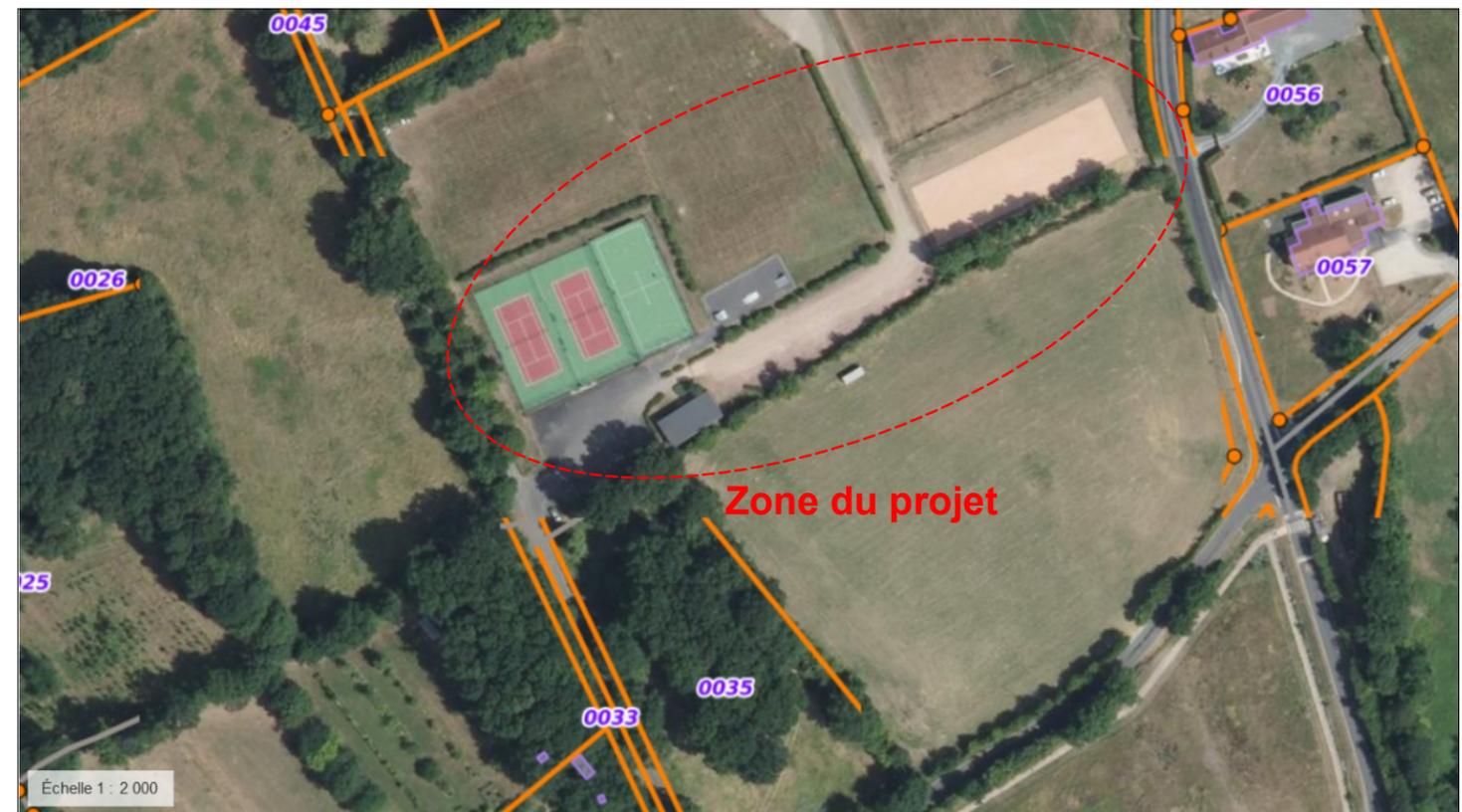
REFERENCE CADASTRALE DU PROJET : Pruilé-le-Chétif (72700)
000 ZC 53 / 39 721m²



EXTRAIT CADASTRAL - Ech : 1/2000



PLAN DE SITUATION - Ech : 1/5000



VUE AERIENNE - Ech: 1/2000

Ombrière en panneaux photovoltaïques
Pruillé Asnille,
72700 Pruilé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
ÉTUDE D'IMPACT



31 rue de la Frébardière, 35135 Chantepie

A-02a

Annexe 2

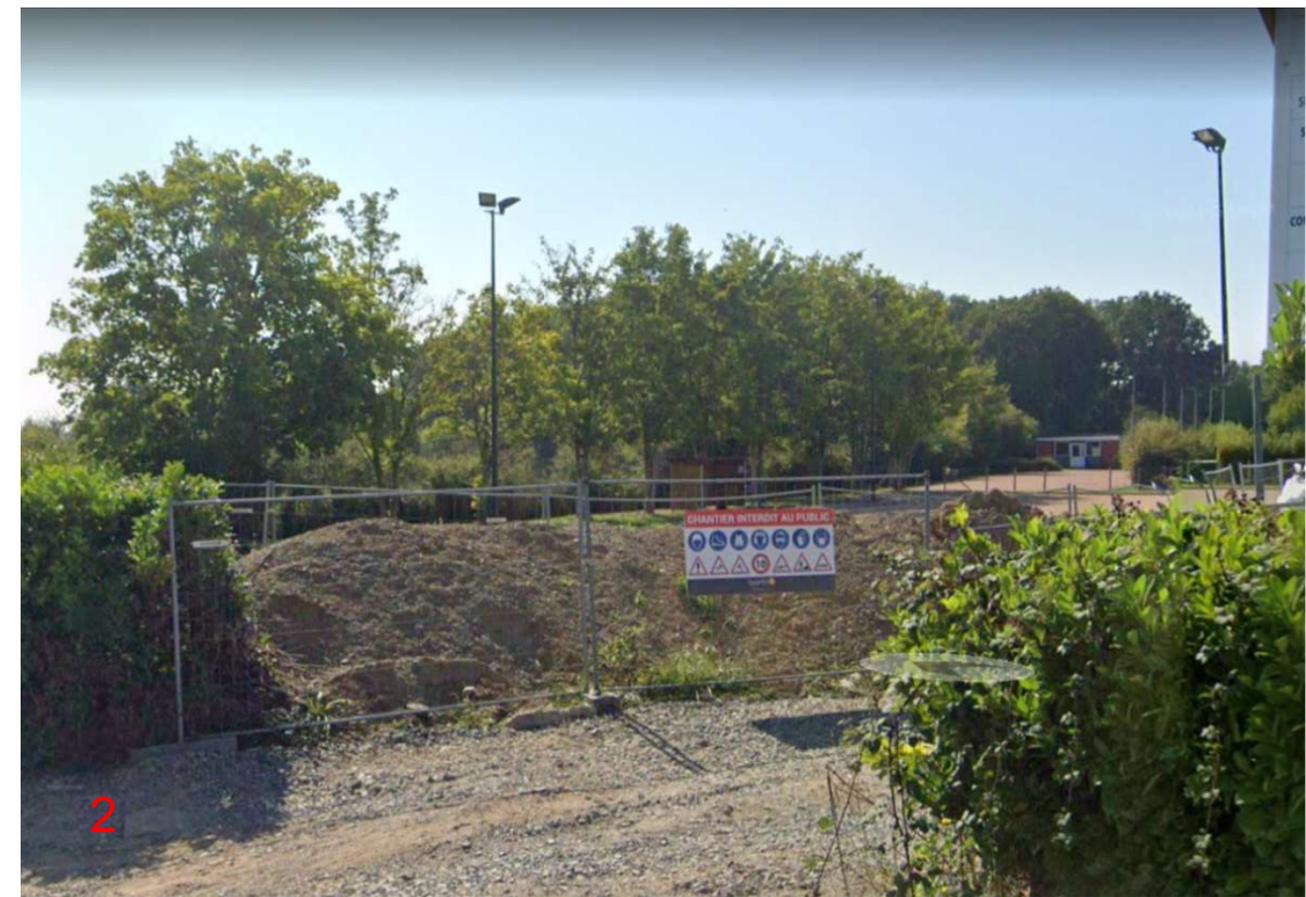
PLAN DE SITUATION

Date

17/05/2022

Echelle :

1/2000
1/5000



ENVIRONNEMENT PROCHE

Ombrière en panneaux photovoltaïques
 Pruillé Asnille,
 72700 Pruillé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
 ÉTUDE D'IMPACT

 **LE MANS
 SUN**
 31 rue de la Frébarrière, 35135 Chantepie

A-03a

Annexe 3	
ENVIRONNEMENT PROCHE	
Date	17/05/2022

Echelle :
1/1



ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Ombrière en panneaux photovoltaïques
 Pruillé Asnille,
 72700 Pruillé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
 ÉTUDE D'IMPACT



31 rue de la Frébarrière, 35135 Chantepie

A-03b

Annexe 3

ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Date

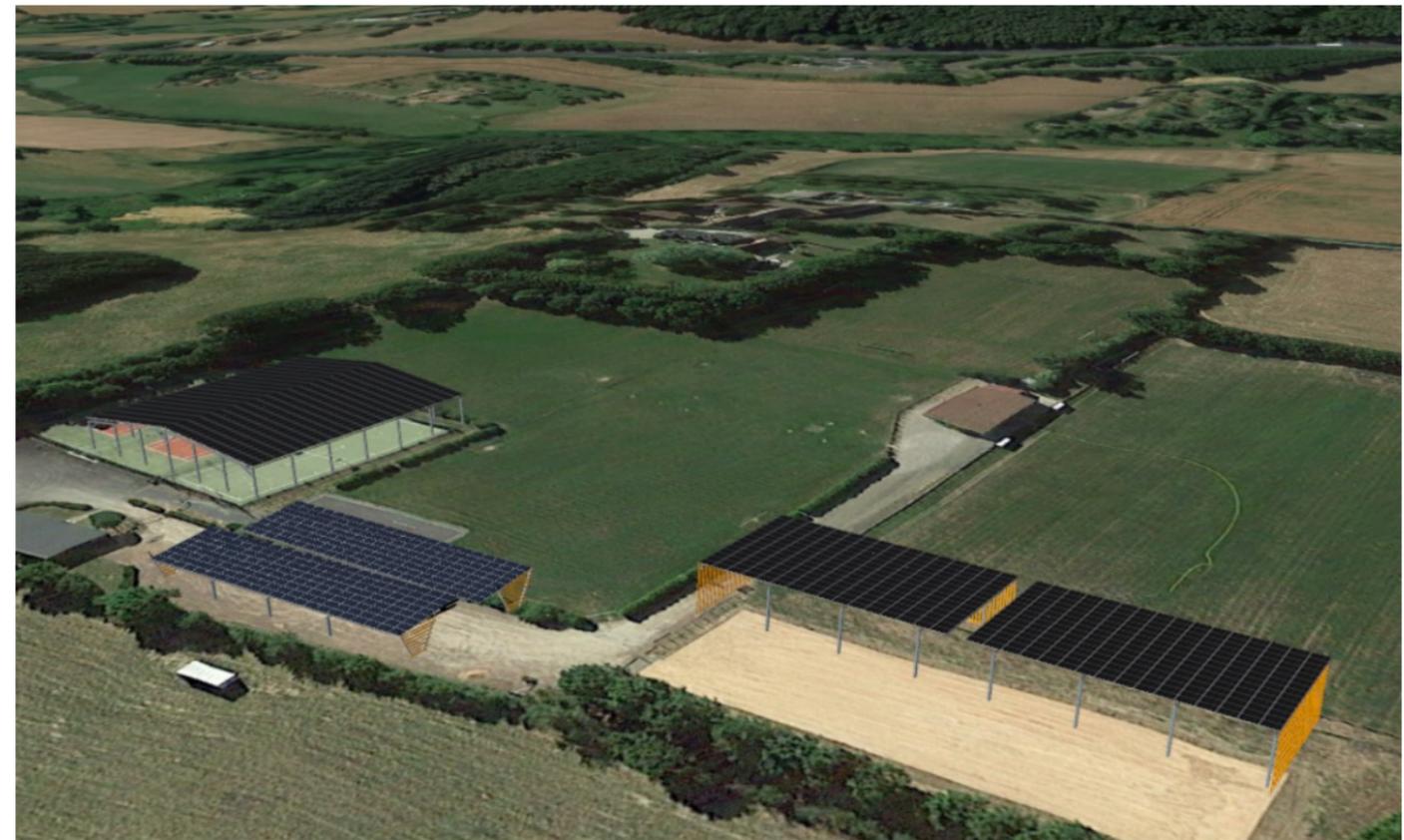
17/05/2022

Echelle :

1/1



VUE SUD-OUEST - Ombrière 1



VUE SUD-EST - Projet

Ombrière en panneaux photovoltaïques
 Pruillé Asnille,
 72700 Pruillé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
 ÉTUDE D'IMPACT

 **LE MANS
 SUN**
 31 rue de la Frébarrière, 35135 Chantepie

A-03C

Annexe 3	
INSERTION DANS LE SITE	
Date	17/05/2022

Echelle :

1/1



PLAN DE MASSE ETAT EXISTANT

Ombrière en panneaux photovoltaïques
Pruillé Asnille,
72700 Pruillé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
ÉTUDE D'IMPACT



31 rue de la Frébarrière, 35135 Chantepie

A-04a

Annexe 4

PLAN DE MASSE - ETAT EXISTANT

Date

17/05/2022

Echelle :

1/625



PLAN DE MASSE - ETAT PROJET

Ombrière en panneaux photovoltaïques
Pruillé Asnille,
72700 Pruillé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
ÉTUDE D'IMPACT



31 rue de la Frébarrière, 35135 Chantepie

A-04b

Annexe 4

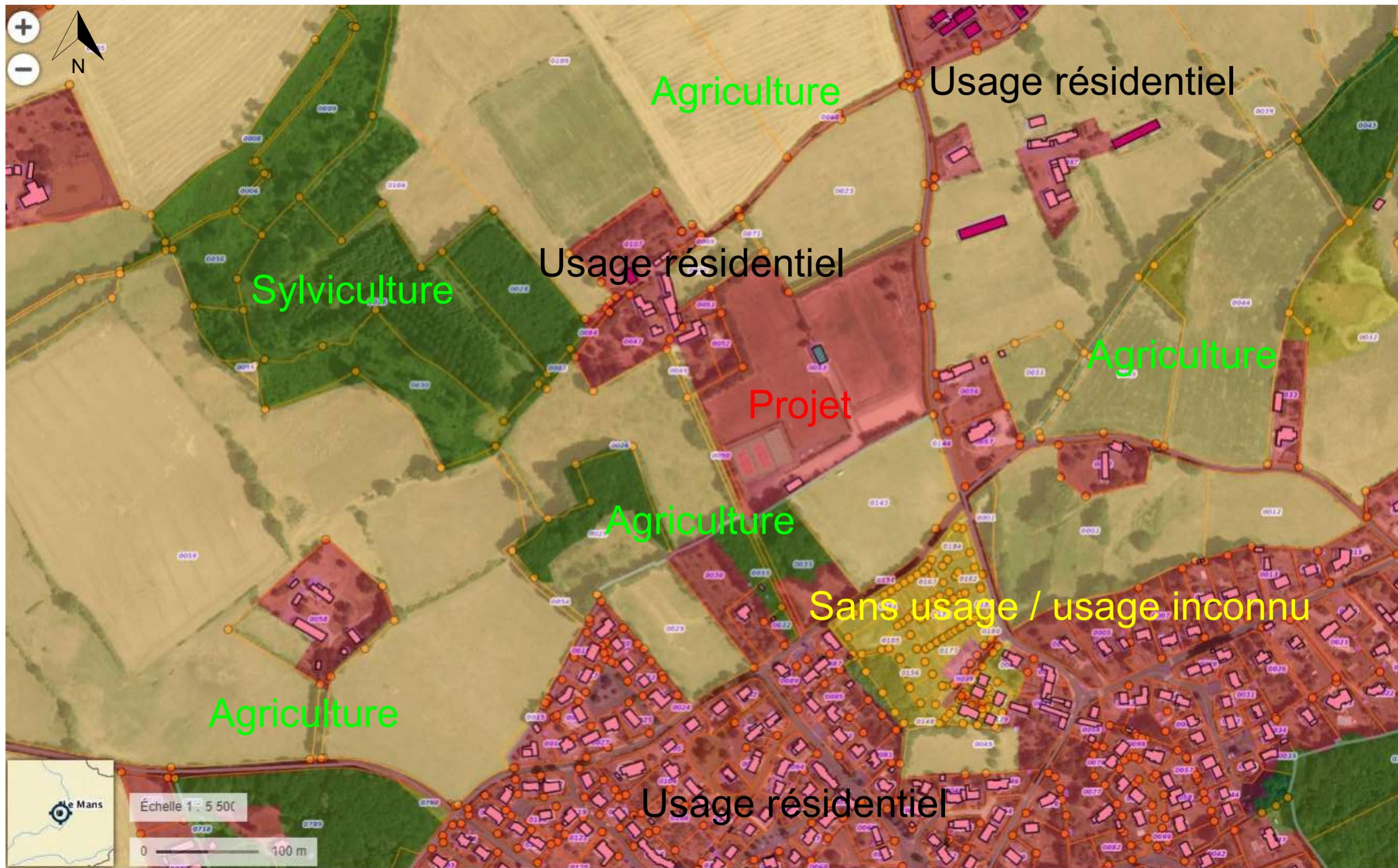
PLAN DE MASSE - ETAT PROJET

Date

17/05/2022

Echelle :

1/625



Ombrière en panneaux photovoltaïques
 Pruillé Asnille,
 72700 Pruillé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
 ÉTUDE D'IMPACT



31 rue de la Frébardière, 35135 Chantepie

A-05

Annexe 5

PLAN DES ABORDS

Date

17/05/2022

Echelle :

1/5500



Ombrière en panneaux photovoltaïques
 Pruilé Asnille,
 72700 Pruilé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
 ÉTUDE D'IMPACT

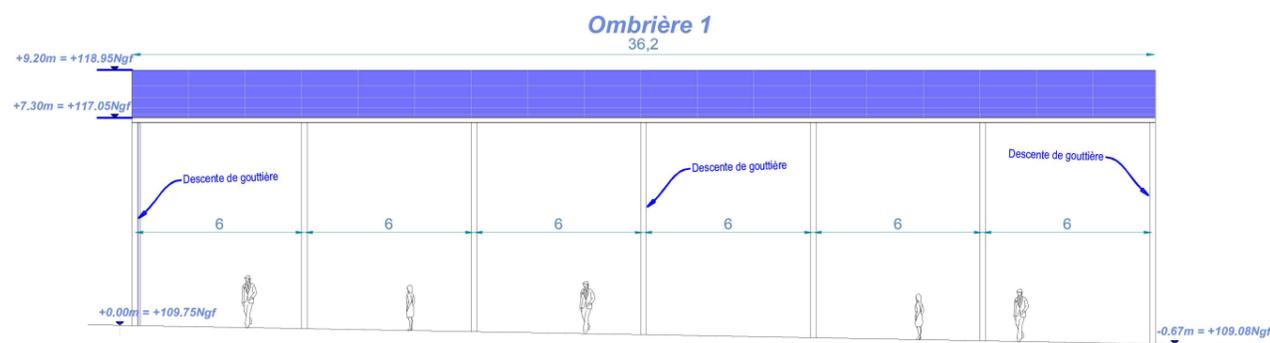

**LE MANS
SUN**
 31 rue de la Frébarrière, 35135 Chantepie

A-06a

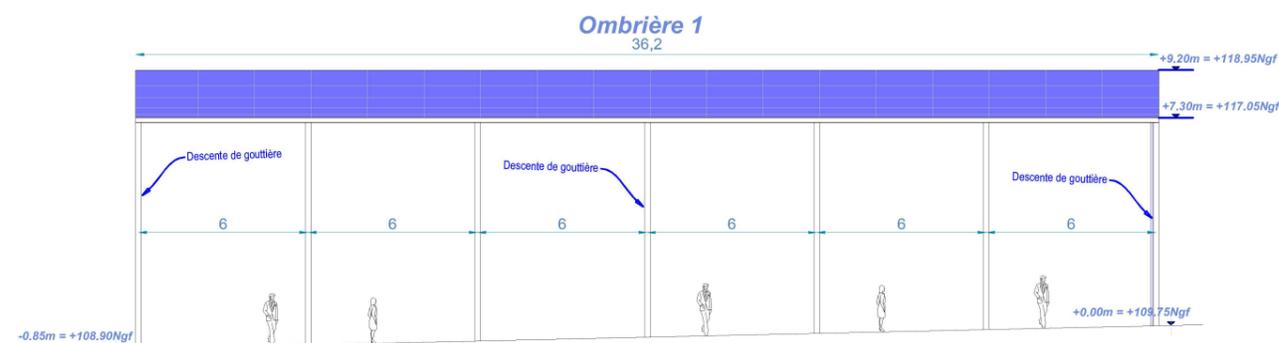
Annexe 6	
SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ESPACES PROTÉGÉS	
Date	17/05/2022

Echelle :

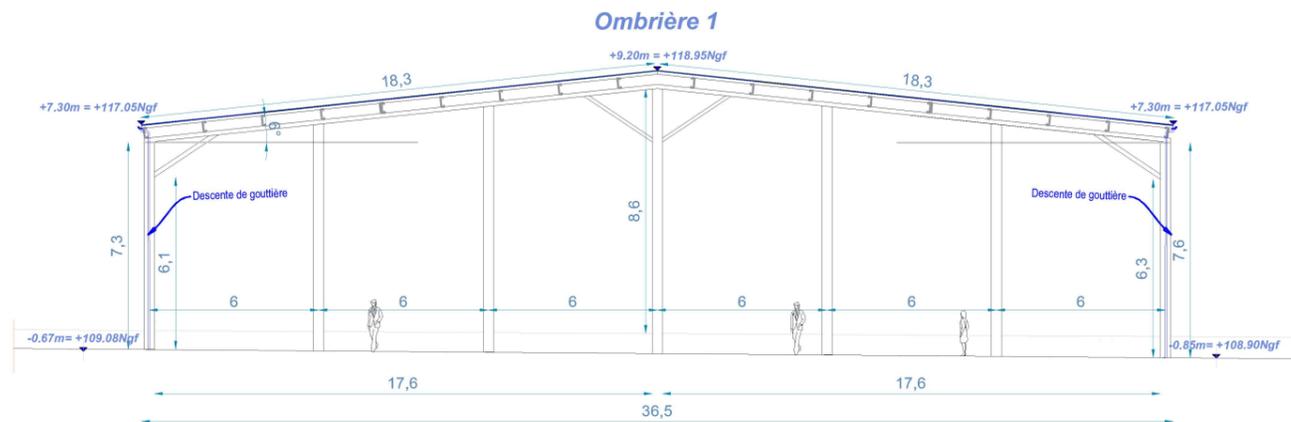
1/20000



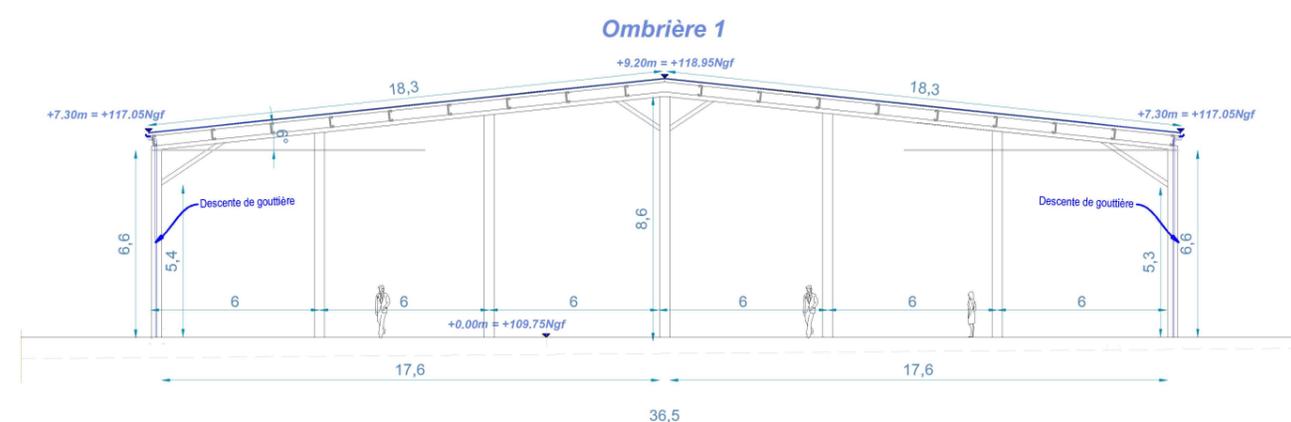
FAÇADE SUD-OUEST - Ombrière 1



FAÇADE NORD-EST - Ombrière 1



FAÇADE SUD-EST - Ombrière 1



FAÇADE NORD-OUEST - Ombrière 1

Ombrière en panneaux photovoltaïques
 Pruillé Asnille,
 72700 Pruillé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
 ÉTUDE D'IMPACT



31 rue de la Frébardière, 35135 Chantepie

A-07a

Annexe 7

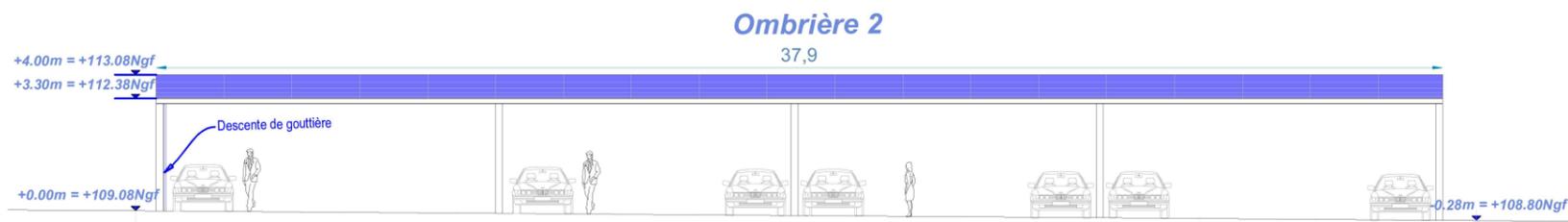
FAÇADES PROJET

Date

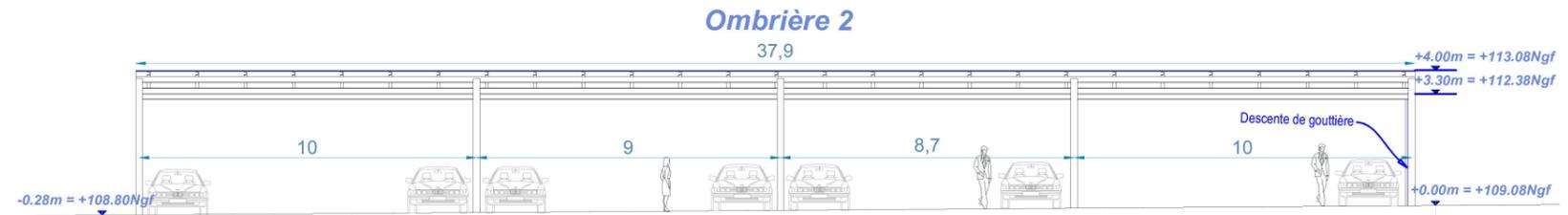
17/05/2022

Echelle :

1/250



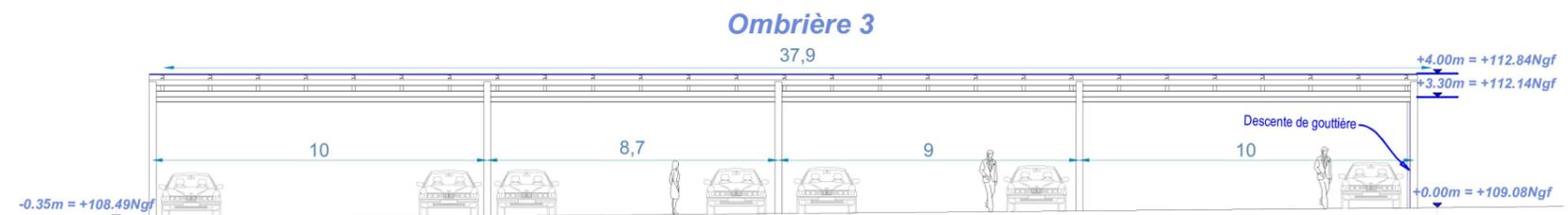
FAÇADE SUD-EST - Ombrière 2



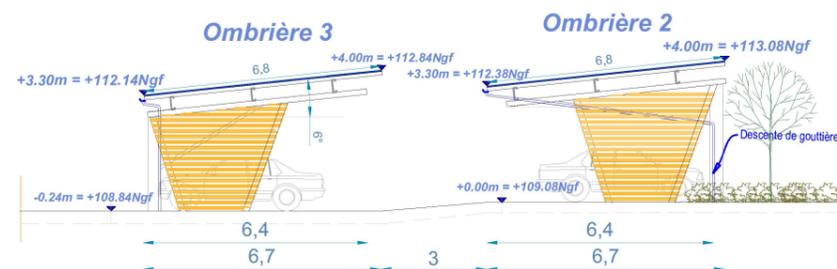
FAÇADE NORD-OUEST - Ombrière 2



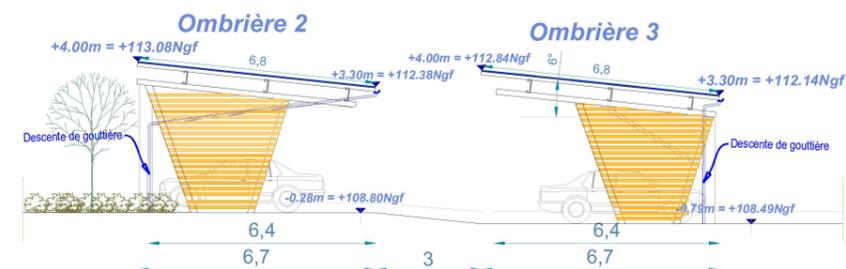
FAÇADE SUD-EST - Ombrière 3



FAÇADE NORD-OUEST - Ombrière 3



FAÇADE SUD-OUEST - Ombrières 2 & 3



FAÇADE NORD-EST - Ombrières 2 & 3

Ombrière en panneaux photovoltaïques
Pruillé Asnille,
72700 Pruillé-le-Chétif

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
ÉTUDE D'IMPACT



31 rue de la Frébarrière, 35135 Chantepie

A-07b

Annexe 7

FAÇADES PROJET

Date

17/05/2022

Echelle :

1/200

Annexe 8 : NOTICE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

PROJET :

Création de cinq ombrières en panneaux photovoltaïques



LOCALISATION DU PROJET :

Pruillé Asnille

72700 – Pruillé-le-Chétif

Le projet concernant cette demande de permis de construire consiste à apporter un aménagement partiel sur le parking, le boulodrome, un court de tennis et le « *City Stade* » situé au Lieu-dit Pruillé Asnille à Pruillé-le-Chétif. L'opération vise à créer cinq ombrières avec toitures formées de panneaux photovoltaïques.

La future installation aura très peu d'impact sur la surface foncière du site. Les eaux pluviales des ombrières seront collectées en bas de rampant et acheminées vers les pieds de poteaux par un système d'évacuation d'eau. Un regard avec grille sera installé sous les gouttières pour permettre une rétention temporaire de l'eau. Cette dernière sera évacuée vers le réseau EP existant si ce dernier est à proximité immédiate (moins de 5 mètres) ; sinon, elle sera évacuée par ruissèlement naturel. Le projet ne créera pas de surfaces imperméabilisées.

2 – Composition architecturale et matériaux :

Composition architecturale

Notre parti pris architectural vise à assurer la parfaite intégration des ombrières, dans son environnement proche et lointain. Nos ombrières offriront du confort aux usagers, au-delà des bénéfices dus à la génération de l'énergie électrique. Elles serviront également comme élément de protection en cas d'ensoleillement ou par un temps de pluie.

Les matériaux proposés

- Structure primaire et secondaire : structure métallique légère avec très peu d'impact au sol, en métal acier galvanisé ;
- Éclairage LED intégré sous les ombrières ;
- Gouttière en bas de pente des ombrières : matériel en aluminium
- Capteurs solaires : panneaux photovoltaïques ;
- Bardage bois pour les ombrières couvrant le parking et le boulodrome ;
- La puissance totale des panneaux photovoltaïques : 500 kWc, l'énergie produite est destinée entièrement à la revente en injection réseau. L'emplacement du transformateur ne sera défini qu'après obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Le 17 mai 2022

Maître d'ouvrage

Le Mans Sun

Architecte

***Agence d'architecture
BÉDÉ***